

# ÉTUDES HES

---

## 1 Conditions générales

En Suisse, les titulaires d'une maturité (professionnelle ou gymnasiale) ont la possibilité de continuer leur formation dans une haute école. Ils peuvent le faire dans une haute école universitaire ou dans une des nombreuses hautes écoles spécialisées (HES) qui ont été créées ces dernières années.

En Suisse, il y a environ 60 écoles appelées hautes écoles spécialisées, réparties dans sept régions, ainsi qu'une haute école spécialisée privée reconnue par la Confédération. Ces hautes écoles spécialisées proposent ensemble environ 200 filières d'études au niveau bachelor. Ce sont des formations exigeantes et orientées vers la pratique dans onze disciplines différentes (technique, ingénierie, économie, arts, musique, santé, travail social etc.).

Les hautes écoles pédagogiques (HEP), responsables de la formation des enseignants et enseignantes, ont également le statut de haute école spécialisée. Actuellement, il y a quinze hautes écoles pédagogiques en Suisse formant des enseignants pour les niveaux préscolaire, primaire, secondaire I et partiellement également pour le niveau secondaire II.

Les hautes écoles spécialisées sont, en comparaison avec les hautes écoles universitaires, au même niveau que celles-ci mais différentes, puisqu'elles offrent des possibilités d'études au niveau d'une haute école à des personnes ayant un diplôme de formation professionnelle. Une base de données et une description des filières d'études dans les HES et HEP de la Suisse romande et du Tessin sont disponibles sous [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch) - Formation – Toutes les formations en école.

## 2. Inscription

Les étudiants en possession d'une maturité professionnelle ou d'une maturité gymnasiale avec une année d'expérience professionnelle sont, en règle générale, admis aux études HES et HEP sans examen. Dans certaines disciplines, des conditions supplémentaires sont prévues. Les étudiants qui souhaitent s'inscrire dans une HES doivent, en règle générale, avoir des connaissances suffisantes de la langue dans laquelle les cours seront donnés. Depuis peu, certaines HES proposent également des études de bachelor et/ou de master en anglais. Vous trouverez des informations complémentaires sur les conditions d'admission dans la brochure d'AJAS « Accès à une haute école avec une préparation étrangère » ([www.ajas.ch](http://www.ajas.ch) - Downloads).

Chaque haute école spécialisée dispose de ses propres délais d'inscription. Pour pouvoir s'inscrire dans une HES, les futurs étudiants doivent prendre contact avec le service des admissions de la haute école de leur choix. Certaines HES exigent une préinscription quelques mois avant le début du semestre d'automne. Pour quelques HES, il y a la possibilité de s'inscrire en ligne.

Les adresses d'un choix de HES, des secrétariats régionaux des HES et des HEP sont disponibles sur le site web d'AJAS ([www.ajas.ch](http://www.ajas.ch) - Downloads). Une liste complète des hautes écoles spécialisées se trouve sur le site web de la Conférence suisse des Hautes Écoles Spécialisées, [www.kfh.ch/index.cfm?&lang=f](http://www.kfh.ch/index.cfm?&lang=f) - Offres proposées par les HES. Après avoir reçu

l'inscription, le service des admissions informera le futur étudiant sur la marche à suivre et les documents à fournir.

### 3. Début et durée des études

En 2007, le début du semestre a été harmonisé dans les hautes écoles suisses et on ne parle plus de semestre d'été et d'hiver, mais de semestre d'automne et de printemps. Le semestre d'automne commence dorénavant mi-septembre et se termine fin décembre ; le semestre de printemps commence mi-février et se termine mi-juin. Dans les HES et les HEP, les deux semestres ont chacun une durée de 16 semaines.

La plupart des hautes écoles suisses a déjà adapté ses filières d'études au système international du bachelor-master. Selon ce système, un premier titre académique, le bachelor (Bachelor of Arts HES, Bachelor of Science HES), peut être acquis après trois années d'études. Les hautes écoles spécialisées peuvent démarrer jusqu'en 2007 des filières d'études selon l'ancien système et doivent terminer celles-ci au plus tard en 2013.

Une formation dans une haute école pédagogique dure 3 ans pour les enseignants du niveau préscolaire et primaire (bachelor) et 4 ans pour les enseignants du niveau secondaire I (bachelor). Les enseignants et enseignantes du niveau secondaire II doivent être titulaires d'un master (études spécialisées) et avoir suivi une formation pédagogique et didactique supplémentaire. Cette dernière s'acquière, en règle générale, dans une haute école pédagogique. (Pour des informations supplémentaires, voir [www.edk.ch](http://www.edk.ch) - Domaines d'activité Autres thèmes et projets – Formation des enseignantes et enseignants).

Selon l'école et la filière d'études, la formation dans les HES et HEP se fait en cours d'emploi ou à plein temps. Dans certaines écoles, stages et études à plein temps alternent, dans d'autres toute la formation se fait en cours d'emploi.

Le diplôme bachelor demeure la règle dans les hautes écoles spécialisées. Mais, après l'acquisition d'un bachelor, l'étudiant a la possibilité de se spécialiser au degré master. Au niveau master, la durée des études s'étend entre un an et demi et deux ans et comprend un travail de diplôme et divers examens finaux. Les études aboutissent au titre Master of Arts (MA) ou Master of Science (MSc). Depuis la rentrée 2008, les HES offrent de nombreuses nouvelles filières d'études master, surtout dans le domaine artistique (musique, théâtre, design etc.). Vous trouverez une liste des filières master proposées actuellement sous [www.kfh.ch](http://www.kfh.ch) - Offres proposées par les HES – Filières de master).

Dans les hautes écoles spécialisées, comme dans les universités, les acquis de l'étudiant sont évalués par des crédits ECTS (European Credit Transfer System). 1 crédit ECTS correspond à un volume de travail d'environ 30 heures. 60 crédits sont nécessaires pour accomplir une année d'études à plein temps et 180 crédits, en règle générale, pour acquérir un bachelor. Pour pouvoir acquérir un diplôme master, les étudiants doivent effectuer un volume de travail correspondant à 90 à 120 crédits supplémentaires, travail de diplôme compris.

### 4. Coûts

Le coût des études varie fortement d'après le lieu d'études, la branche et la durée de la formation.

Les frais globaux comprennent les coûts de formation (taxe semestrielle et d'examens, livres et photocopies, excursions, frais de laboratoire, etc.) et les frais personnels (nourriture, logement, assurances).

En Suisse, les taxes annuelles des HES et HEP s'élèvent en moyenne de CHF 500.– à CHF 1800.–, selon la haute école. Certaines HES privées demandent des taxes d'inscription de CHF 4000.–, les plus chères même des taxes de CHF 9000.–. Les montants exacts des frais d'inscription sont disponibles sur les sites web des différentes écoles, [www.kfh.ch](http://www.kfh.ch) - Offres proposées par les HES, [www.cohep.ch](http://www.cohep.ch) - HES / PH.

Les frais personnels sont également assez élevés en Suisse. Le coût global d'une formation HES (frais de logement, nourriture, assurances compris ; sans taxes d'inscription) s'élèvent, en règle générale, de CHF 16'000.– à CHF 27'000.– par année, selon le lieu d'études et les besoins de la personne. Vous trouverez des exemples d'un budget annuel pour un étudiant sur les sites suivants : <http://sae.epfl.ch/page21666.html> et [www.unige.ch/sciences/chimie/futur\\_etudiant/entrer\\_section/conditions\\_vie\\_fr.php](http://www.unige.ch/sciences/chimie/futur_etudiant/entrer_section/conditions_vie_fr.php)

Les Suisses de l'étranger dont les parents, domiciliés à l'étranger, ne peuvent pas ou que partiellement financer les études de leurs enfants en Suisse ont la possibilité de faire une demande de bourse auprès de leur canton d'origine. Plus d'informations sont disponibles sur le site web d'AJAS, [www.ajas.ch](http://www.ajas.ch) - Download - Brochures – Bourses d'études.

## 5. Formation continue

Les hautes écoles spécialisées sont très actives dans le domaine de la formation continue. L'offre va de cours de plusieurs semaines jusqu'à des formations continues de 2 ans. En tout, environ 1000 possibilités de formation continue sont proposées.

Les HES offrent les possibilités suivantes de formation continue :

Formation de courte durée : formation non certifiante, pas de titre délivré

Certificate of Advanced Studies (CAS) : titre délivré, correspond à au moins 10 crédits ECTS

Diploma of Advanced Studies (DAS) : titre délivré, correspond à au moins 30 crédits ECTS

Maîtrise de formation continue : Le Master of Advanced studies (MAS) et le Executive Master of Business Administration (EMBA) sont des titres reconnus par la Confédération et délivrés au terme d'une formation d'au minimum une année. Ils sont assortis d'au moins 60 crédits ECTS, y compris travail écrit et éventuel stage. Les titulaires d'un bachelor ou d'un master ont la possibilité d'acquérir un MAS ou un EMBA.

La plupart des cantons d'origine n'accorde pas de bourse pour des formations continues. Certains cantons accordent des prêts, mais le financement de ces formations doit, la plupart du temps, être assuré par l'étudiant même. Les frais des cours de formation continue peuvent être élevés, entre CHF 10'000.– et CHF 30'000.– pour des études postgrades ou de master (MAS) d'une durée de 2 à 3 semestres. Cela est dû au fait que les hautes écoles ne reçoivent pas de subventions pour l'organisation de ces cours.

De plus amples informations concernant la formation continue des HES et HEP sont disponibles sur les sites internet suivants :

- [www.kfh.ch](http://www.kfh.ch) - Offres proposées par les HES – Master postgrade (liste des master postgrade reconnus par la Confédération)
- [www.orientation.ch/dyn/1154.aspx](http://www.orientation.ch/dyn/1154.aspx) (bourse des offres de perfectionnement en Suisse, également perfectionnement non universitaire)

## 6. Reconnaissance de diplômes HES et HEP en Suisse et à l'étranger

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) est l'autorité compétente pour l'évaluation des équivalences dans le domaine des hautes écoles spécialisées. L'OFFT décide de l'équivalence des diplômes qui peuvent correspondre au niveau du brevet de l'examen professionnel, du diplôme de l'examen professionnel supérieur, du diplôme des écoles supérieures et du diplôme des hautes écoles spécialisées.

Les personnes souhaitant travailler en Suisse avec un diplôme HES ne doivent pas obligatoirement procéder à un examen d'équivalence de diplôme. La brochure de l'OFFT « Reconnaissance des diplômes et des certificats étrangers » informe pour quelles professions une reconnaissance officielle du diplôme est nécessaire et à quel office les titulaires de différents diplômes doivent s'adresser, voir [www.bbt.admin.ch](http://www.bbt.admin.ch) - Thèmes – Reconnaissance internationale des diplômes - Reconnaissance de diplômes étrangers - Brochure (E1). Depuis janvier 2007 l'OFFT demande des émoluments pour le traitement des demandes afin de couvrir ses frais.

L'office compétent pour les questions de reconnaissance de diplômes dans le domaine de l'enseignement est la « Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique » (CDIP). Une liste des diplômes étrangers reconnus par la CDIP et des informations supplémentaires sont disponibles sous [www.edk.ch](http://www.edk.ch) - Domaines d'activité – Reconnaissance des diplômes - Diplômes étrangers.

Des informations sur la reconnaissance des diplômes HES suisses à l'échelle internationale sont également disponibles sur le site web de l'OFFT, sous [www.bbt.admin.ch](http://www.bbt.admin.ch) - Thèmes – Reconnaissance internationale des diplômes – Reconnaissance internationale des diplômes HES, des informations sur la reconnaissance des diplômes d'enseignants sur le site web de la CDIP, [www.edk.ch](http://www.edk.ch), Domaines d'activité – Reconnaissance des diplômes – Diplômes suisses à l'étranger.

Il existe, en première ligne, des accords pour la reconnaissance mutuelle des diplômes entre l'UE, l'AELE et la Suisse. Les personnes voulant faire reconnaître leur diplôme HES ou HEP suisse dans d'autres pays sont priées de s'adresser à l'office compétent sur place.

## 7. Autres informations

Plus d'informations concernant les études HES et HEP en Suisse sont disponibles sur les sites web suivants :

[www.kfh.ch](http://www.kfh.ch) Offres des hautes écoles spécialisées en Suisse, filières d'étude

[www.cohep.ch](http://www.cohep.ch) Offres des hautes écoles pédagogiques en Suisse

[www.cohep.ch](http://www.cohep.ch) - Publications – Documents ; Brochure « Etudier en Suisse : Hautes écoles pédagogiques »

[www.edk.ch](http://www.edk.ch) Informations sur la formation des enseignantes et enseignants

[www.fhschweiz.ch](http://www.fhschweiz.ch) Informations générales sur les études HES, bourse d'emploi

[www.swisslearning.com](http://www.swisslearning.com) Informations sur les possibilités de formation en Suisse en anglais

[www.swissupranking.ch](http://www.swissupranking.ch) Ranking des universités suisses et HES

[www.sbf.admin.ch/htm/dokumentation/publikationen-bildung\\_fr.html](http://www.sbf.admin.ch/htm/dokumentation/publikationen-bildung_fr.html) Brochure « Panorama de l'enseignement supérieur en Suisse »

Sources : Association Suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle (ASOSP), Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), Conférence Suisse des hautes écoles spécialisées (CSHES), Conférence Suisse des recteurs des hautes écoles pédagogiques (CSHEP), Conférence Suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)